



Département de la formation, de la jeunesse et de la culture  
**Service de protection de la jeunesse**

# **Guide de référence pour l'appréciation et l'évaluation**

du danger encouru par l'enfant  
et des compétences parentales

## **AVERTISSEMENT :**

Le « Guide de référence pour l'appréciation et l'évaluation du danger encouru par l'enfant et des compétences parentales » documente le processus d'appréciation et d'évaluation par le Service de protection de la jeunesse, de la mise en danger de l'enfant. La pondération et la synthèse de cette appréciation/évaluation sont de la seule compétence du SPJ.

Ce document a été établi par un groupe de travail interne au Service de protection de la jeunesse. Il se base sur les travaux des ouvrages mentionnés dans la bibliographie, dont la référence est indiquée au bas de chaque chapitre.

Le « Guide de référence pour l'appréciation et l'évaluation du danger encouru par l'enfant et des compétences parentales » a été approuvé dans le principe le 8 mai 2008, dans le cadre d'une séance de Conseil de direction. Il a été adopté par le chef de service, qui en a fixé son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2008. Cette version a fait l'objet d'une révision complète en septembre 2019.

Le chef de service  
(signé)

Frédéric Vuissoz

**Note :** à des fins de concision, il n'a pas été systématiquement procédé à la féminisation, respectivement à la masculinisation de la terminologie. Cependant, de manière générale, la désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent document, ainsi que dans tous les documents officiels du service, peut s'appliquer indifféremment aux femmes et aux hommes.

# Table des matières

<b>N°</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>0.</b>	<b>Introduction</b>	<b>4</b>
0.1	Définitions	4
0.2	Bases légales et procédurales	4
0.3	Utilisation du guide de référence	4
0.5	Tableau des critères	7
<b>1.</b>	<b>Danger physique</b>	<b>8</b>
<b>2.</b>	<b>Danger sexuel</b>	<b>9</b>
<b>3.</b>	<b>Danger psychologique</b>	<b>10</b>
<b>4.</b>	<b>Danger de négligences</b>	<b>11</b>
<b>5.</b>	<b>Danger d'exposition aux violences domestiques</b>	<b>12</b>
	Complément 5.1 : L'enfant exposé à la violence conjugale et familiale	13
	Complément 5.2 : Degrés d'exposition de l'enfant à la violence domestique	14
<b>6.</b>	<b>Développement de l'enfant</b>	<b>15</b>
	Complément 6.1 : Facteurs suggérant des troubles de l'attachement chez l'enfant	16
<b>7.</b>	<b>Capacités de l'enfant</b>	<b>17</b>
<b>8.</b>	<b>Capacités parentales</b>	<b>18</b>
<b>9.</b>	<b>Collaboration des parents</b>	<b>19</b>
<b>10.</b>	<b>Analyse diagnostique</b>	<b>20</b>
<b>11.</b>	<b>Bibliographie</b>	<b>22</b>

# 0. Introduction

## 0.1 Définitions

**Evaluation** : « Confronter un ensemble d'informations et un ensemble de critères en vue de prendre une décision. » (de Keitle, Rogiers, 1996, cité par F. Alföldi, 2015).

**Objet d'évaluation** : « On appelle objet d'évaluation, la réalité sur laquelle est produit le jugement d'évaluation » (Barbier, 1985, cité par F. Alföldi, 2015).

Dans le cadre de l'intervention SPJ, cet objet d'évaluation consiste à la fois dans les aspects de mise en danger de l'enfant et les compétences parentales pour y pallier. Le jugement d'évaluation consiste à pondérer ces éléments pour déterminer si les parents sont en mesure ou non de remédier au danger encouru par l'enfant.

### Finalité de l'évaluation

1. *Apprécier la gravité du danger* : dans une visée diagnostique, centrée sur l'enfant et sa famille
2. *Permettre la prise de décision* : dans une visée prospective, orientée vers les perspectives d'intervention (prévention, protection)
3. *Soutenir la distanciation* : dans une visée d'objectivation<sup>1</sup>, en portant l'attention sur l'intervention et l'implication de l'évaluateur

## 0.2 Bases légales et procédurales

Pour effectuer une évaluation de la mise en danger d'un enfant et des compétences parentales, l'assistant social, dans une pratique réflexive, se fonde sur ses connaissances théoriques et son expérience professionnelle. Cette activité s'inscrit dans une organisation et à ce titre il se réfère :

- au cadre légal international, fédéral et cantonal, notamment la loi sur la protection des mineurs (LProMin)
- aux directives, procédures et instructions de travail de la Brochure 4 « Protection des mineurs en danger dans leur développement »

## 0.3 Utilisation du guide de référence

Le guide de référence sert à recueillir l'information et à documenter les appréciations/évaluations que l'assistant social effectue dans son intervention, à savoir notamment dans la phase d'appréciation du signalement ou d'une demande d'aide et dans les évaluations sur mandat judiciaire. Il permet de définir les objectifs de l'action socio-éducative, qui visent une régression dans le degré de gravité. Il constitue la référence pour la mesure de l'atteinte des objectifs, notamment au moment de l'élaboration du bilan de l'action socio-éducative.

Ce guide est donc conçu comme **l'outil de référence** pour la **gestion des risques** en matière de protection des mineurs. Il permet à la fois d'identifier les risques (mises en danger ou maltraitements) encourus par l'enfant, d'orienter la prise de décision et la fixation d'objectifs

---

<sup>1</sup> L'objectivation favorise la réduction de l'erreur dans les pratiques évaluatives. (Francis Alföldi, 2015).

pour prévenir, limiter ou faire disparaître ces risques, et enfin vérifier l'adéquation des mesures prises avec les visées de l'intervention.

Le référentiel se base sur 9 critères couvrant 3 domaines à investiguer :

- 1) l'enfant
- 2) les parents
- 3) la collaboration

Ces 9 critères prennent notamment en compte l'impact de l'environnement de l'enfant sur son développement et décrit les 5 critères de danger, qui appartiennent au domaine de la psychopathologie de la maltraitance, et qui permettent, pour les professionnels, d'apprécier la présence ou l'absence d'un/plusieurs type(s) de danger dans une famille.

Les critères sont tous étalonnés en trois niveaux. Chaque critère s'inscrit sur un continuum qui va du bien-être de l'enfant jusqu'à la maltraitance aiguë. Pour chaque critère, trois niveaux permettent de mesurer l'ampleur du danger :

- Niveau 1 : bien-être
- Niveau 2 : risque
- Niveau 3 : maltraitance

Au niveau 1 du bien-être, l'enfant est dit « hors de danger » et les compétences parentales sont suffisamment bonnes, ce niveau peut constituer un inventaire des ressources familiales et des aptitudes individuelles. Ces ressources ou capacités peuvent être *majeures* ou *partielles*.

Au niveau 2, un risque significatif est constaté par l'évaluation diagnostique et l'enfant est dit « en risque », ce niveau intègre les indices de suspicions et pointe l'information manquante. Le risque peut être *préoccupant* (potentiellement nuisible) ou *préjudiciable* (réalisé dans son impact). Le risque identifié appelle des **mesures de prévention** ou des **mesures de précaution**.

Au niveau 3, une maltraitance effective a été constatée par l'évaluation diagnostique et l'enfant est dit « maltraité », ce niveau décrit la nature et l'impact de cette maltraitance. La maltraitance peut être *destructive* (potentiellement délétère) ou *destructrice* (réalisée par des séquelles). La maltraitance identifiée exige des **mesures de protection** ou des **mesures de réparation**.

Certains éléments n'entrent pas dans notre choix de critères, mais constituent des **facteurs de risques** dont il faut tenir compte dans l'appréciation/évaluation du danger. La réunion de plusieurs facteurs de risques peut faire que les parents sont dépassés et perdent le contrôle ainsi que la capacité à comprendre les besoins de l'enfant.

Les facteurs de risques énumérés ci-après s'appliquent à toutes les formes de maltraitance, sauf pour les abus sexuels : naissance multiple, enfant handicapé, exposition d'un des parents à la maltraitance dans son enfance, des problèmes de santé dans la famille, en particulier chez les parents, du contexte socio-familial (marginalisation, précarité, isolement social, difficultés liées à la migration, dynamique parentale et familiale, conflits intergénérationnels, relations familiales), etc. Ce sont des facteurs de risque qui ne constituent pas en soi une condition significative de la gravité du danger, mais qui peuvent augmenter la probabilité qu'un danger ou un trouble apparaisse. Ils complètent ainsi les critères d'évaluation.

On distingue **5 formes de maltraitance** :

1. La **maltraitance physique** est l'utilisation délibérée de la violence physique par des personnes de référence, causant des lésions corporelles ou susceptibles.

2. La **maltraitance psychologique** consiste à donner aux enfants l'impression, de la part des personnes de référence, qu'ils sont sans valeur, déficients, non aimés ou non désirés, qu'ils sont menacés ou qu'ils n'ont de valeur que dans l'intérêt ou pour les besoins d'autrui.
3. La **maltraitance sexuelle (abus sexuels)** comprend tous les actes ou contacts sexuels, qu'ils soient ébauchés ou accomplis, par des personnes de référence, mais aussi des actes sexuels sans contact physique direct (par ex. exhibitionnisme, prise d'images pornographiques).
4. Les **négligences** concernent les atteintes commises par omission aux besoins physiques, émotionnels, médicaux ou éducatifs de l'enfant. On parle également de négligences lorsque les personnes de référence n'accordent pas à l'enfant une protection et sécurité suffisantes à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace de vie de l'enfant, par rapport à son développement et à ses besoins émotionnels.
5. L'**exposition de l'enfant aux violences domestiques** comprend le fait d'être témoin direct ou indirect aux violences physiques, psychologiques, sexuelles et économiques qui surviennent au sein du couple ou entre des anciens conjoints ou partenaires.

## 0.5 Tableau des critères

		Niveau		
		I. Bien-être	II. Risque	III. Maltraitance
Enfant	1. Danger physique	Absence de châtement corporel	Sanctions corporelles légères	Brutalité et sévices corporels
	2. Danger sexuel	Climat familial sexualisé de manière adéquate	Climat incestuel et incitations extra-familiales indirectes	Abus sexuels
	3. Danger psychologique	Sécurité affective et psychologique	Climat d'insécurité affective	Agressions psychiques
	4. Danger de négligences	Satisfaction des besoins	Négligences légères	Négligences graves
	5. Danger d'exposition aux violences domestiques	Conflit sans violence	Climat de tensions et recours occasionnel à la violence	Violence dans le couple
	6. Développement de l'enfant	Développement normal	Altération spécifique du développement	Altération aigue et durable du développement
	7. Capacités de l'enfant	Pleine capacité	Limitation	Déficiences
Parents	8. Capacités parentales	Parentalité adéquate	Parentalité partielle	Parentalité dysfonctionnelle
Collaboration	9. Collaboration avec les parents	Recours pertinent et acceptation de l'aide	Ambivalence par rapport à l'aide	Fermeture/ Dépendance à l'aide

# 1. Danger physique

Ce critère permet d'apprécier l'absence, la présence et la nature d'atteintes physiques commises sur l'enfant par son entourage : parents, famille élargie, institutions, proximité sociale. La gravité varie selon l'âge de l'enfant, la répétition et l'intensité des faits.

## **Niveau I : Bien-être**

### *Absence de châtement corporel*

Au niveau du bien-être l'enfant ne subit aucune atteinte physique de la part de son entourage. Le système éducatif parental privilégie une pédagogie sans violence. Les sanctions corporelles ou le recours à la force n'interviennent que de manière isolée ou exceptionnelle.

## **Niveau II : Risque**

### *Sanctions corporelles légères*

Au niveau du risque l'enfant subit de la part de son entourage des sanctions corporelles légères de fréquence et d'intensité faibles. Le système éducatif parental comprend ce type de punitions, mais l'enfant ne présente pas de marques d'atteintes corporelles et son développement staturo-pondéral demeure normal.

## **Niveau III : Maltraitance**

### *Brutalité et Sévices corporels*

Au niveau de la maltraitance l'enfant subit de la part de son entourage des violences physiques fréquentes et dommageables. Le système éducatif parental comprend des atteintes corporelles de deux ordres de gravité :

1. les brutalités sans altération physique grave : les atteintes sur le corps de l'enfant n'excèdent pas la présence de plaies superficielles ou de contusions (ecchymoses, hématomes) régressant spontanément ; ces brutalités consistent en gifles, fessées, secouades (à l'exception des secousses sur nourrisson), projections physiques, coups avec ou sans objet contondant.
2. les sévices corporels : les dommages causés par la violence produisent une altération grave sur la santé et le développement physique de l'enfant ; ces sévices comprennent les blessures, fractures, brûlures, alopecie (arrachements de cheveux), noyade, strangulation, secousses sur bébé, empoisonnement, transmission de toxines durant la grossesse, sévices sexuels, mutilations et torture.

## 2. Danger sexuel

Ce critère permet d'apprécier l'absence, la présence et la nature d'atteintes sexuelles commises sur l'enfant par son entourage : parents, famille élargie, institutions, proximité sociale. La gravité varie selon l'âge de l'enfant, la répétition et l'intensité des faits.

### Niveau I : Bien-être

#### *Climat familial sexualisé de manière adéquate*

Au niveau du bien-être l'enfant ne subit aucune atteinte sexuelle de la part de son entourage. Les parents posent clairement l'interdit du passage à l'acte au sein de la famille. Les parents posent clairement les repères de la sphère personnelle et de l'intimité et remplissent leur fonction de pare-excitation. L'interdit de l'inceste est intériorisé ce qui permet une circulation des affects au sein de la famille structurante pour la construction de la sexualité de l'enfant.

### Niveau II : Risque

#### *Climat incestuel*

Au niveau du risque l'enfant vit dans une famille où la sphère personnelle et intime n'est pas suffisamment définie et respectée, la fonction de pare-excitation fait défaut. L'enfant subit de la part de son entourage, des atteintes relevant de l'incestuel : inceste moral consistant en incitations sexuelles intrafamiliales sans accomplissement physique. L'incestuel peut se caractériser par des inspections corporelles inadéquates, des atteintes à l'intimité, des dévalorisations du corps, des exhibitions des parents, des confidences érotiques parentales. Ce niveau intègre également les comportements extra-familiaux d'incitation sexuelle sans passage à l'acte (accès à du matériel à caractère pornographique).

### Niveau III : Maltraitance

#### *Abus sexuels*

Au niveau de la maltraitance l'enfant subit de la part de son entourage des atteintes relevant de l'abus sexuel : appropriation par violence, séduction ou emprise du corps de l'enfant comme objet de satisfaction sexuelle. Il est ordonné par trois formes d'abus :

1. les abus sans attouchement qui consistent en invitations sexuelles, actes de pornographie, exhibitionnisme ;
2. les attouchements caractérisés par les contacts sexuels inappropriés : pénétration simulée, masturbation de la victime ; attouchements sur l'abuseur ;
3. les abus avec pénétration qui répertorient les actes de pénétration orale, génitale ou anale, l'inceste et la prostitution.

### 3. Danger psychologique

Ce critère permet d'apprécier l'absence, la présence et la nature d'atteintes psychologiques commises sur l'enfant par son entourage : parents, famille élargie, institutions, proximité sociale. La gravité du danger varie en fonction de la répétition et de l'intensité caractérisant les faits.

#### **Niveau I : Bien-être**

##### *Sécurité affective et psychologique*

Au niveau du bien-être l'enfant est pleinement accepté et approuvé dans sa personne et ses besoins reçoivent une réponse adéquate. Il bénéficie du respect verbal marquant la considération de sa personne. Son environnement produit un climat de sécurité affective assorti d'une discipline cohérente. L'accès aux relations avec les pairs et les adultes significatifs est favorisé par les conditions d'éducation. L'enfant reçoit des marques d'affection et bénéficie d'une écoute adaptée à ses demandes. Il est efficacement protégé des risques de corruption par les adultes.

#### **Niveau II : Risque**

##### *Climat d'insécurité affective*

Au niveau du risque l'enfant n'est pas complètement accepté en tant que personne et ses besoins ne sont que partiellement reconnus. Il est atteint par des propos dévalorisants qui entravent son bien-être psychologique. Son environnement génère un climat hostile assorti d'une discipline insécurisante. L'accès aux relations avec les pairs et les adultes significatifs est compromis par les conditions d'éducation. L'enfant est exposé à l'ambiguïté du soutien affective et reçoit une écoute insuffisante à ses demandes. Il est exposé à des risques de corruption par les adultes (exposition à des troubles psychiques, à des conduites délinquantes, à la consommation de substances psychotropes, à la sexualité adulte) ou encore se retrouver dans des situations de parentification ou parentalisation.

#### **Niveau III : Maltraitance**

##### *Agressions psychiques*

Au niveau de la maltraitance l'enfant subit un rejet massif de sa personne et ses besoins sont ignorés. Il est la cible d'humiliations verbales atteignant gravement sa dignité. Son environnement l'expose à des peurs intenses assorties de menaces de mort, d'abandon, de punitions extrêmes, à des colères excessives, à des exigences irréalistes. L'accès aux relations avec les pairs et les adultes significatifs est empêché par les conditions d'éducation. L'enfant ne reçoit pas de marques d'affection et subit l'indifférence face à ses demandes. Il est victime de corruption par les adultes (implication dans des troubles psychiques, dans des actes de délinquance, dans la consommation de substances psychotropes, dans la sexualité adulte), il est en permanence parentifié ou parentalisé.

## 4. Danger de négligences

Ce critère permet d'apprécier l'absence, la présence et la nature d'atteintes commises par omission aux besoins de base de l'enfant de la part de son entourage : parents, famille élargie, institutions, proximité sociale.

### **Niveau I : Bien-être**

#### *Satisfaction des besoins*

Au niveau du bien-être l'enfant bénéficie de conditions d'éducation qui répondent à ses besoins matériels de base. Le régime alimentaire de l'enfant est conforme à ses besoins physiologiques ainsi qu'à son plaisir gustatif. Sa vêtue est propre, entretenue et adaptée aux conditions climatiques. L'enfant reçoit les soins médicaux requis pour sa santé. Son habitat lui assure un espace personnel et des bonnes conditions de vie. Il bénéficie d'une surveillance adulte garantissant sa sécurité. Il est scolarisé ou instruit conformément à ses besoins.

### **Niveau II : Risque**

#### *Négligences légères*

Au niveau du risque l'enfant est exposé à des manquements parentaux qui ne portent pas atteinte à ses besoins matériels vitaux. Le régime alimentaire de l'enfant est limité à l'assurance de ses besoins physiologiques. Sa vêtue l'expose à des désagréments physiques qui ne mettent pas sa santé en danger. L'enfant ne reçoit pas l'entièreté des soins médicaux requis par son état de santé. Son habitat présente des lacunes d'hygiène et de sécurité. Les défauts de surveillance adulte affectent sa sécurité personnelle. Il est partiellement scolarisé ou instruit.

### **Niveau III : Maltraitance**

#### *Négligences graves*

Au niveau de la maltraitance, l'enfant est exposé à des manquements parentaux impliquant des insuffisances compromettant ses besoins matériels vitaux. Le régime alimentaire de l'enfant entrave gravement son développement. Sa vêtue l'expose à des impacts importants sur sa santé. L'absence des soins médicaux affecte sévèrement la santé de l'enfant. Son habitat porte une atteinte grave à sa sécurité physique. Le manque de surveillance adéquate l'expose à des dommages corporels. Il est déscolarisé ou ne reçoit pas d'instruction.

## 5. Danger d'exposition aux violences domestiques

Ce critère permet d'apprécier l'absence, la présence et la nature de l'exposition de l'enfant à des violences domestiques. La gravité varie selon l'âge de l'enfant, la répétition et le degré d'exposition de l'enfant à la violence domestique.

### **Niveau I : Bien-être**

#### *Conflits sans violence*

Les conflits qui appartiennent à toute dynamique familiale sont d'intensité et de fréquences modérées. Ils aboutissent en outre à une résolution, sans recours à une quelconque forme de violence. La fonction parentale est préservée. Les stratégies éducatives restent concertées et cohérentes, la responsabilité est assumée à part égal. L'enfant peut éprouver occasionnellement l'expérience des tensions entre les adultes, mais fait également l'apprentissage de la résolution des conflits. L'impact des tensions familiales sur l'enfant est clairement identifié et peut faire l'objet d'explicitation et d'élaboration de la part des parents.

### **Niveau II : Risque**

#### *Climat de tensions et recours occasionnel à la violence*

Un climat émotionnel de tensions s'imprime sur la dynamique familiale en raison de conflits larvés ou ouverts. Les tensions demeurent souvent irrésolues, et des stratégies de résolution inappropriées apparaissent: l'intimidation, l'humiliation, le recours aux coups ou les tentatives de contrôle d'un partenaire sur l'autre, souvent en présence de l'enfant. La pratique de la parentalité est fortement contaminée par le climat émotionnel de tensions qui imprègne les interactions avec l'enfant. La coparentalité souffre d'un défaut de coordination entre les parents. L'enfant se sent responsable des conflits entre ses parents, et plus particulièrement ceux dont il est l'objet. Moyennant bien souvent l'intervention d'un tiers, sa détresse peut être identifiée par les parents qui peuvent alors rechercher des stratégies alternatives à la violence dans leur communication.

### **Niveau III : Maltraitance**

#### *Violences dans le couple*

La dynamique familiale est caractérisée par le cycle de la violence conjugale, avec une succession de plus en plus fréquente d'épisodes de violence d'intensité croissante. La résolution des crises passe toujours par la justification du comportement violent et la responsabilisation de la victime. Le parent violent, inadéquatement impliqué dans l'éducation de l'enfant, tend à dénigrer l'autorité de l'autre parent ; le parent victime se montre indisponible vis-à-vis de l'enfant ou utilise le rapprochement de celui-ci comme source de réconfort personnel. La coparentalité est quasi inexistante voire impossible, les pratiques éducatives sont prises dans le processus de domination par la violence. L'enfant présente des symptômes tels que des troubles anxieux ou adaptatifs (dépression, anxiété, phobies, repli sur soi, agressivité, intolérance à la frustration), des troubles de l'attachement ou post-traumatiques (hypervigilance). L'impact de la violence conjugale sur lui est généralement dénié et aucune réponse n'est apportée à sa souffrance, ce qui renforce son sentiment d'isolement, d'impuissance et de culpabilité.

## Complément 5.1 : L'enfant exposé à la violence conjugale et familiale<sup>2</sup>

Effets sur le développement de l'exposition à la violence conjugale par tranches d'âge	Santé physique et mentale	Développement global : physique, cognitif, identité	Fonctionnement et habiletés sociales
Avant la naissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de décès néonatal</li> <li>- Accouchement prématuré</li> </ul>		
0-2 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perturbation de l'alimentation et du sommeil</li> <li>- Crises, pleurs excessifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retard staturo-pondéral</li> <li>- Inattention</li> </ul>	
2-4 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaintes somatiques</li> <li>- Enurésie / encoprésie</li> <li>- Cauchemars</li> <li>- Anxiété</li> <li>- Stress post-traumatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déficiences des habiletés verbales et intellectuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépendance exagérée à la mère</li> <li>- Agressivité</li> <li>- Cruauté envers les animaux</li> <li>- Destruction de biens</li> </ul>
5-12 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaintes somatiques</li> <li>- Anxiété</li> <li>- Dépression</li> <li>- Stress post-traumatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible estime de soi</li> <li>- Confusion et ambivalence</li> <li>- Crainte d'être victime de violence ou abandonné</li> <li>- Sentiment d'être responsable de la violence et de devoir intervenir</li> <li>- Mauvais résultats scolaires</li> <li>- Difficultés de concentration</li> <li>- Convictions stéréotypées sur les sexes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crainte d'amener des amis à la maison</li> <li>- Agressivité</li> <li>- Repli sur soi</li> <li>- Destruction de biens</li> <li>- Comportement de séduction, de manipulation ou d'opposition</li> <li>- Irrespect à l'égard des femmes</li> </ul>
12-18 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaintes somatiques</li> <li>- Dépression</li> <li>- Suicide</li> <li>- Stress post-traumatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible estime de soi</li> <li>- Baisse des résultats scolaires</li> <li>- École buissonnière</li> <li>- Décrochage scolaire</li> <li>- Sentiment d'être responsable de la violence</li> <li>- Convictions stéréotypées sur les sexes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brutalité</li> <li>- Violences à l'égard des personnes fréquentées</li> <li>- Abus de drogues, d'alcool</li> <li>- Fugues</li> <li>- Prostitution</li> <li>- Grossesses précoces</li> <li>- Délinquance</li> <li>- Irrespect à l'égard des femmes</li> </ul>

<sup>2</sup> Marlies Suderman & Peter Jaffe, 1999

## **Complément 5.2 : Degrés d'exposition de l'enfant à la violence domestique<sup>3</sup>**

### **1. Victimisation directe**

L'enfant est verbalement ou physiquement attaqué de manière intentionnelle ou non pendant l'altercation (ex : atteint par un objet lancé)

### **2. Participation ou intervention**

L'enfant essaie ou est forcé de s'interposer (ex : il se met entre ses parents, le parent lui demande d'intervenir)

### **3. Implication comme objet du conflit**

L'enfant est au cœur du conflit entre les parents (ex : mésentente sur l'éducation)

### **4. Témoin visuel**

L'enfant observe la situation de violence conjugale (ex : il est présent dans la même pièce)

### **5. Témoin auditif**

L'enfant entend la situation de violence conjugale (ex : il est dans son lit et entend des cris, des objets se casser)

### **6. Témoin des conséquences**

L'enfant n'était pas présent mais observe les conséquences de l'agression (ex : séquelles physiques ou psychologiques du parent victime, déménagement, etc)

---

<sup>3</sup> Karen Saldier, 2015

## 6. Développement de l'enfant

Ce critère apprécie le développement physique, affectif, intellectuel et social de l'enfant. Il prend en considération l'attachement, la croissance physique, la vie scolaire et sociale, le comportement, en lien avec la qualité des réponses parentales à ses besoins.

### **Niveau I : Bien-être**

#### *Développement normal*

L'enfant est en phase dans son développement, sa croissance est harmonieuse et conforme aux stades de développement. Il manifeste un attachement sécurisé envers ses père, mère, autre personne assurant son éducation. Il s'épanouit dans son réseau relationnel et ses résultats scolaires sont positifs

### **Niveau II : risque**

#### *Altération spécifique du développement*

L'enfant présente des retards de développement spécifiques qui ne sont pas explicables de manière satisfaisante par des raisons médicales et peuvent par conséquent être des indicateurs d'éventuels mauvais traitements ou négligences. Des retards ou régressions identifiés dans le développement langagier, psychomoteur, staturo-pondéral, intellectuel ou psycho-affectif de l'enfant peuvent en effet en être les séquelles. Un attachement ambivalent ou insécuré se manifeste chez l'enfant.

### **Niveau III : Maltraitance**

#### *Altération aiguë et durable du développement*

Les troubles du développement de l'enfant en lien avec les défauts d'encadrement parental ou la maltraitance infligée se caractérisent par la présence de limitations sévères, parfois irrémédiables (qui perdureront à l'âge adulte sous forme d'état). Un attachement désorganisé se manifeste chez l'enfant. Ces troubles peuvent être de plusieurs ordres :

1. troubles du développement psychologique, affectif ou cognitif : variabilité de l'humeur et des émotions, repli sur soi, perte de contact avec la réalité, angoisse et confusion, sentiment d'insécurité, absence de confiance en soi, manque d'attention et de concentration, retard ou régression dans les apprentissages ;
2. troubles des fonctions physiologiques : troubles du sommeil, troubles des fonctions digestives, troubles de la mémoire, inhibition de la croissance, décalcification osseuse, fonte des muscles causant un état de faiblesse et de fatigue, affaiblissement chronique de la résistance aux maladies infectieuses.

## **Complément 6.1 : Facteurs suggérant des troubles de l'attachement chez l'enfant<sup>4</sup>**

### **1. Histoire de rupture ou de négligence sévère**

- déplacements multiples
- négligence ou abus sévères à long terme

### **2. Refus de dépendre de l'adulte**

- centration sur son propre plaisir
- ne compte que sur lui-même
- ne recherche pas le réconfort lorsque anxieux

### **3. Absence de réactions manifestes à la séparation**

- ne réagit plus aux changements de milieux de vie : pas de réaction apparente

### **4. Sociabilité sans discernement**

- trop familier avec les étrangers
- aucun adulte ne semble plus significatif qu'un autre
- recherche excessive d'attention
- incapable de changer de comportement pour protéger la relation à l'adulte

### **5. Relation superficielle à l'autre**

- sourire artificiel et absence d'émotions véritables
- se relie de façon mécanique
- fait et dit ce que les autres attendent de lui
- manipulateur et centré sur ses intérêts

### **6. Incapacité de conserver les bons moments sans les détruire par la suite**

- réagit mal aux compliments, aux récompenses
- détruit activement le lien avec l'adulte après un bon moment passé avec lui
- intolérant à toute attente de l'adulte à son égard

### **7. Réaction à toute limite ou exigence comme à une attaque ou à une critique**

- difficulté à admettre ses torts même pris sur le fait
- se montre inatteignable même lorsque puni

### **8. Apprentissages difficiles**

- besoin de la proximité de l'adulte pour fonctionner

### **9. Relation conflictuelle avec les pairs**

- contrôle excessif
- manque d'empathie et de chaleur
- manipulation et hostilité lorsqu'il n'a pas ce qu'il veut
- partage difficilement l'attention de l'adulte

---

<sup>4</sup> Paul D. Steinhauer, 1999

## 7. Capacités de l'enfant

Ce critère apprécie les capacités propres à l'enfant susceptibles de favoriser ou entraver son développement. Il prend en compte les capacités expressives, adaptatives, cognitives, physiques, comportementales et émotionnelles de l'enfant.

### **Niveau I : Bien-être**

#### *Pleine capacité*

L'enfant s'exprime aisément sur ses problèmes, ses goûts personnels, son environnement et l'affection qu'il porte à ses proches, ou encore ses projets d'avenir, il parvient également à nommer ses émotions et ses ressentis personnels. Il s'adapte avec facilité aux changements, il perçoit les ressemblances et différences avec ce qu'il connaît déjà et s'accommode rapidement à la nouveauté. L'enfant investit ses apprentissages, il présente des résultats scolaires stables et fait preuve de curiosité intellectuelle. Il est en phase dans son développement psycho-moteur et présente un état de santé optimal. Son humeur est généralement enjouée même s'il sait aussi garder son calme, il fait preuve de vivacité, enthousiasme, politesse, gentillesse et affection.

### **Niveau II : risque**

#### *Limitation*

L'enfant présente des difficultés à s'exprimer et à nommer ce qu'il vit et ce qu'il ressent, il ne manifeste que peu ou maladroitement ses besoins ou ses envies propres, ses réponses aux questions sont souvent pauvres. Tout changement l'inquiète et perturbe sa perception du monde, il parvient à construire des repères et à s'adapter à la nouveauté en bénéficiant d'un étayage. L'enfant ne montre pas d'intérêt particulier pour l'école, avec une diminution des capacités d'apprentissage et de la mémorisation. Il manifeste certains retards dans son développement psycho-moteur et staturo-pondéral, avec parfois l'apparition de carences dans son état de santé. Son attitude est caractérisée par une timidité excessive ou au contraire un manque de respect vis-à-vis des adultes ou de ses pairs.

### **Niveau III : Maltraitance**

#### *Déficience*

L'enfant présente une incapacité ou un refus à s'exprimer sur ce qui le concerne ou sur son environnement, en particulier pour les contenus émotionnellement chargés, il privilégie l'agressivité ou s'enferme dans le mutisme (ou à l'inverse dans la logorrhée) pour éviter de répondre aux questions. Tout changement le menace dans son intégrité et le plonge dans un état d'agitation ou de sidération, il n'est en outre pas (ou peu) disponible à un étayage. L'enfant fait preuve d'une inappétence cognitive ou de blocage de la pensée qui constitue un handicap pour ses apprentissages scolaires, il manque de concentration et d'attention, présente d'importants retards ou des régressions, avec des risques de déscolarisation. Il souffre de perturbation dans son développement physique, avec des atteintes sérieuses dans sa santé. Son fonctionnement se situe dans l'agir, avec une labilité émotionnelle et une absence de confiance en soi, qui aboutissent à une conduite souvent asociale et inadaptée.

## 8. Capacités parentales

Ce critère évalue les capacités présentes ou absentes chez les parents pour répondre aux besoins développementaux de l'enfant. Ces compétences recouvrent la prise en charge matérielle, les capacités émotionnelles, l'encadrement éducatif et la responsabilité parentale.

### **Niveau I : Bien-être**

#### *Parentalité adéquate*

Les parents assument correctement la prise en charge matérielle de leur enfant en répondant à l'ensemble de ses besoins de base (soins médicaux, hygiène, vêture, alimentation, habitat, surveillance, sécurité physique). Ils offrent en outre les ressources émotionnelles pour le maintien d'un lien d'attachement favorable et disposent d'une empathie suffisante pour s'accorder au vécu interne de leur enfant. Les parents apportent à l'enfant un modèle éducatif cohérent et consistant, en adéquation avec son âge, qui favorise ses acquisitions, stimule ses apprentissages et soutient sa socialisation. Ils font également preuve de responsabilité vis-à-vis de leurs obligations parentales et savent recourir aux ressources communautaires dont ils disposent pour y parvenir en cas de difficultés.

### **Niveau II : Risque**

#### *Parentalité partielle*

Les parents se montrent au moins occasionnellement défaillants dans les réponses apportées aux besoins de base de l'enfant. Ces négligences ou discontinuité dans les soins apportés à l'enfant fragilisent également le lien d'attachement et la capacité d'empathie qui en découle. L'encadrement éducatif souffre pareillement d'un manque de consistance ou d'incohérence, l'adaptation des réponses éducatives en fonction des phases du développement est perturbée et par conséquent inadaptée au degré d'autonomie attendu chez l'enfant. Les besoins de l'enfant se subordonnent régulièrement à ceux des parents, qui peinent à reconnaître les torts subis par l'enfant et donc à en assumer la responsabilité pour solliciter de l'aide auprès leur réseau social. La participation de leur enfant dans l'élaboration de son environnement demeure réduite ou superficielle et ne permet pas l'émergence d'une perception positive de l'enfant de lui-même, les parents ne l'associent pas à des décisions mineures.

### **Niveau III : Maltraitance**

#### *Parentalité dysfonctionnelle (trouble de la parentalité)*

Les parents méconnaissent ou ignorent les besoins développementaux de l'enfant qui n'est pas reconnu dans son individualité propre. La capacité d'empathie est absente ou empêchée, l'attachement est gravement perturbé. Le modèle éducatif est inapproprié et défaillant sur l'ensemble de ses dimensions fondatrices (affection, communication, stimulation, contrôle). L'indifférenciation entre les besoins de l'adulte et ceux de l'enfant entrave toute posture responsable et condamne à l'échec toute tentative d'aide qui n'est pas strictement centrée sur les parents, dont les ressources sociales sont au demeurant très pauvres ou pareillement indifférentes à l'enfant.

## 9. Collaboration des parents

Ce critère apprécie la collaboration des parents avec les professionnels, notamment ceux dont ils ont éventuellement pu bénéficier par le passé. L'attitude développée à l'égard des divers services cliniques (socio-éducatif, santé mentale...) est un facteur important de prévision de la capacité des parents à profiter des aides apportées en vue de susciter un véritable changement dans l'exercice du rôle parental.

### **Niveau I : Bien-être**

#### *Collaboration active*

Aucune intervention n'a eu lieu précédemment ou la collaboration des parents a favorisé une ou plusieurs actions de protection de l'enfance. A ce niveau : les parents montrent une attitude d'ouverture, un discours cordial ; les rendez-vous sont respectés et les parents participent activement aux actions ; ils reconnaissent clairement la nature et l'ampleur des problèmes.

### **Niveau II : risque**

#### *Collaboration ambivalente et favorable à l'enfant*

Les difficultés de collaboration des parents ont entravé une ou plusieurs actions de protection de l'enfance, mais l'intérêt de l'enfant est préservé. A ce niveau, les parents adoptent une attitude partiellement fermée, voire passive, avec un discours ambigu ; les rendez-vous sont partiellement respectés et les parents participent passivement aux actions ; ils reconnaissent à minima la nature et l'ampleur des problèmes.

### **Niveau III : Maltraitance**

#### *Collaboration ambivalente et défavorable à l'enfant*

Le défaut de collaboration des parents a mis en échec plusieurs actions de protection de l'enfance et l'intérêt de l'enfant est compromis. A ce niveau, les parents montrent une attitude fermée ou agressive, un discours accusateur, manipulateur ; les rendez-vous ne sont pas respectés et les parents participent passivement ou pas aux actions ; ils ne reconnaissent pas la nature ni l'ampleur des problèmes ou font semblant.

## 10. Analyse diagnostique

La grille ci-dessous regroupe l'ensemble des critères du guide de référence et permet ainsi à la fois d'apprécier la gravité du danger et d'identifier les risques (mises en danger ou maltraitance) encourus par l'enfant, mais aussi d'orienter les propositions d'action socio-éducative en fonction des ressources du mineur et des capacités de protection des parents.

PARENTS / ENVIRONNEMENT	
<u>Éléments de dangers pour le mineur</u>	<u>Éléments de protection pour le mineur</u>
<p>▪ <b>Danger physique</b></p> <p><input type="checkbox"/> Absence de châtiment corporel</p> <p><input type="checkbox"/> Sanctions corporelles légères</p> <p><input type="checkbox"/> Brutalité et sévices corporels</p>	<p>▪ <b>Capacités des parents</b></p> <p><input type="checkbox"/> Pleine capacité</p> <p><input type="checkbox"/> Parentalité partielle</p> <p><input type="checkbox"/> Parentalité dysfonctionnelle</p>
<p>▪ <b>Danger psychologique</b></p> <p><input type="checkbox"/> Sécurité affective et psychologique</p> <p><input type="checkbox"/> Climat d'insécurité affective</p> <p><input type="checkbox"/> Agressions psychiques</p>	
<p>▪ <b>Danger sexuel</b></p> <p><input type="checkbox"/> Climat familial sexualisé de manière adéquate</p> <p><input type="checkbox"/> Climat incestuel</p> <p><input type="checkbox"/> Abus sexuels</p>	
<p>▪ <b>Danger de négligence</b></p> <p><input type="checkbox"/> Satisfaction des besoins</p> <p><input type="checkbox"/> Négligences légères</p> <p><input type="checkbox"/> Négligences graves</p>	
<p>▪ <b>Danger d'exposition à la violence domestique</b></p> <p><input type="checkbox"/> Conflit sans violence</p> <p><input type="checkbox"/> Climat de tensions et recours occasionnel à la violence</p> <p><input type="checkbox"/> Violence dans le couple</p>	

<b>MINEUR</b>	
<b><u>Troubles chez le mineur</u></b>	<b><u>Ressources du mineur</u></b>
<b>▪ Développement chez l'enfant</b>	<b>▪ Capacités chez l'enfant</b>
<input type="checkbox"/> Développement normal <input type="checkbox"/> Altération spécifique du développement <input type="checkbox"/> Altération aigüe et durable du développement	<input type="checkbox"/> Pleine capacité <input type="checkbox"/> Limitation <input type="checkbox"/> Déficience
<b>COLLABORATION</b>	
<b>▪ Collaboration des parents</b>	
<input type="checkbox"/> Recours pertinent et acceptation de l'aide <input type="checkbox"/> Ambivalence par rapport à l'aide <input type="checkbox"/> Fermeture/dépendance à l'aide	

## 11. Bibliographie

**Francis Alföldi**

Evaluer en protection de l'enfance (*Editions Dunod, Paris, 2015*)

**Marlies Suderman & Peter Jaffe :**

Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale : Guide à l'attention des éducateurs et des intervenants en santé et en services sociaux (*Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada, 1999*)

**Karen Saldier**

Violences conjugales : un défi pour la parentalité (*Editions Dunod, Paris, 2015*)

**Paul D. Steinhauer**

Le moindre mal (*Editions P.U. Montréal, Montréal, 1999*)